

à Fresnes jusqu'à son départ pour l'Allemagne.

« Odette ment. Elle n'a pas été torturée, ni brutalisée, ni rien. Elle était « Churchill » et considérée comme otage. Je suis bien placée pour le dire, puisque, partageant sa cellule, j'en ai profité. Elle avait un traitement de faveur.

« Un jour, je lui ai dit : « Odette, pourquoi osez-vous prétendre qu'on vous a arraché les ongles ? Elle a répondu toujours exaltée : « On a tiré dessus, à moitié... »

Le 12 mai 1944, Odette, en wagon de 2^e classe, partait pour l'Allemagne. Otage, « parente » de Churchill, elle fut traitée avec égards.

Mme F..., du réseau Centurie, alias « Biche », l'a connue à Ravensbruck et raconte :

« Odette était déportée d'honneur. Elle n'eut à subir aucun mauvais traitement. Elle ne travaillait pas, avait une cellule personnelle. Elle était « parente de Churchill » et, à ce titre, jouissait d'un régime de faveur exceptionnel. »

Le 3 mai 1945, le Sturmbannführer SS Fritz Sühren, commandant le camp de Ravensbruck, quitta le camp. Il emmenait Odette avec lui, en Mercédès, afin de la livrer aux Américains et de négocier leur indulgence :

« Voici Frau Churchill, dit Sühren dans son anglais saccadé. Elle était prisonnière. Elle est parente de Winston Churchill, le premier ministre anglais. »

Odette descendit de voiture. Elle se sentait toute courbaturée. « Odette Agent S 23 », page 272.)

Le mariage d'Odette Brailly et de Peter Churchill eut lieu en 1947.

Ni gloire ni profit

Tels sont les faits. Si des compagnons de captivité d'Odette ont été, eux, témoins de mauvais traitements qu'elle aurait subis, ils ne se sont pas encore manifestés. Reste à savoir maintenant pourquoi Odette accuse les résistants français de ne pas reconnaître ses titres de gloire, afin de camoufler un agent double.

De tels agents, il y en eut — et très nombreux — qui décimèrent les réseaux Buckmaster. Il suffit de citer le commandant Max Foret, héros de la prise de Belfort en 1944, attaché à l'état-major de la 1^{re} Armée, agent de l'Intelligence Service, mais également agent de l'Abwehr depuis 1938. Il fut démasqué par le capitaine Lazzeri, héros de la Résistance, dont il ne supposait pas, après l'avoir dénoncé — lui et des dizaines d'autres — qu'il reviendrait de déportation.

Max Foret se suicida au bord du lac, de Constance, lorsqu'on vint lui signifier son arrestation. Il y eut aussi « Gilbert », agent du réseau Prosper Buckmaster, et qui, traduit en conseil de guerre à la Libération, fut acquitté sur intervention des autorités anglaises. Il y en eut d'autres.

Mais les résistants français sont formels : s'ils « n'aiment pas » Odette, ce n'est pas en raison d'une ténacité, secrète et rocambolique histoire d'agent double, c'est parce qu'à leurs yeux elle symbolise le travestissement de leur lutte dans l'ombre. Meurtris dans leurs souvenirs par un romantisme publicitaire qui n'a rien à voir avec ce que fut la vérité d'un courage dont ils n'ont jamais pensé à tirer gloire ou profit, ils ont repris leur place dans le monde, dans

cette vie si quotidienne. Pour eux, le courage n'eut qu'un nom : il s'appela le devoir.

JEAN CAU.

R. T. F.

Une curieuse affaire

Frédéric Rossif ne peut plus entrer dans les locaux de la T.V. Il voudrait savoir pourquoi.

FREDERIC ROSSIF, géant sympathique dont les téléspectateurs connaissent bien le nom et les prouesses de montage (« Cinépanorama », « Edition spéciale », « La Vie des animaux ») est l'objet d'une curieuse affaire.

Alors qu'il travaille depuis plusieurs années à la T.V., où il a créé un ser-



FRÉDÉRIC ROSSIF
Comme un malfaiteur

vice de montage, d'archives, de « sauvetage » des émissions ratées, il a reçu il y a une quinzaine de jours une note l'avisant que « l'accès des locaux lui était désormais interdit ». Il ne peut donc plus, physiquement, franchir le seuil de la rue Cognac-Jay.

Pour le moment, l'intéressé n'a même pas eu la faculté de connaître avec précision les griefs qui lui sont faits. A fortiori de se défendre.

Diverses attaques avaient été depuis deux ans lancées contre « ce Bessarabien ». Encore que cela n'ait aucun rapport avec son activité, Frédéric Rossif est Monténégrin, engagé volontaire, combattant de la 13^e demi-brigade de Légion étrangère et naturalisé depuis 1953.

C'est sur un rapport de la Cour des Comptes, dont il vaut mieux ne pas se demander par qui il a été sollicité, que Frédéric Rossif aurait été frappé d'exclusion.

Motif : alors qu'il est régulièrement appointé par la T.V. à raison de 65.000 francs par mois, il assure également la direction des programmes du cinéma « La Pagode » et il exécute, pour le compte de sociétés privées, des travaux cinématographiques.

Une demande d'explication s'imposait peut-être. Non que l'on en use avec Rossif comme avec un malfaiteur.

M. Chavanon, directeur de la R.T.F., affirme qu'il est décidé à tirer tout cela au clair.

Il serait infiniment souhaitable, non seulement pour Frédéric Rossif, mais pour M. Chavanon et pour la Télévision elle-même, que la suite donnée à cette affaire coupe court aux interprétations diverses que l'on donne déjà à cet incident.

QUERELLE

Gens de lettres contre gens de cinéma

Les romanciers ont un moyen très simple d'empêcher que leurs œuvres soient trahies par le cinéma.

UNE querelle oppose la Société des Gens de Lettres aux auteurs de films à propos de l'adaptation à l'écran d'œuvres littéraires : faut-il ou ne faut-il point permettre aux réalisateurs de films d'habiller à leur façon les romans célèbres ; Vadim commet-il un sacrilège en s'emparant des « Liaisons dangereuses » ? Jules Dassin a-t-il trahi Vailland en tournant « La Loi » ?

Il y a dans cette querelle un aspect comique qui mérite peut-être d'être révélé.

On imagine Vadim omnipotent, inspiré, décidant brusquement dans les affaires de la création de se saisir de Laclôs et de lui injecter les mœurs de la société parisienne contemporaine pour en faire du Vadim et si possible du scandale.

En vérité, il y a longtemps que divers réalisateurs et auteurs rêvent de tourner « Les Liaisons ». Jean Aurenche en avait, en particulier, le projet très précis en 1946.

Si « Les Liaisons » n'ont jamais été portées à l'écran, c'est pour une raison simple : le film « en costume » passe pour n'avoir point l'audience du public, tare d'autant plus grave qu'il coûte par définition plus cher que les autres.

Vadim est comme tout le monde. Il aurait préféré s'attaquer à ce travail passionnant : restituer dans un film « réaliste » l'atmosphère authentique du XVIII^e siècle et de ses mœurs, plutôt que de se battre avec les difficultés d'une transposition moderne. D'autant que si l'on raconte le sujet des « Liaisons » en trente lignes, si on le réduit à sa carcasse, on s'aperçoit qu'il s'apparente singulièrement à une mauvaise pièce de Bernstein !

Trois Prix Nobel

On dira : dans ce cas, pourquoi tourner le film ? Oui, pourquoi ?..

Il est infiniment probable que si un producteur avait proposé à Vadim une autre affaire intéressante, il l'aurait acceptée. Mais après plusieurs mois passés à se débattre pour ne pas céder à la tentation de faire n'importe quoi — il faut bien vivre — ce sont « Les Liaisons » qu'un producteur lui a proposé de tourner. Il a demandé : « En costume ? »... La question a été tout de suite réglée. Il aurait pu dire : « Alors, non ». Il a dit oui. A-t-il eu tort ? Son film répondra pour lui.

Ce film, il suffirait que Vadim l'appelle « Les menteurs », par exemple, pour que nul ne songe à y découvrir le schéma de l'œuvre de Laclôs. Oui, mais « Les Liaisons dangereuses », c'est un titre. Un titre sous lequel l'immense majorité du public ignore ce qui se cache, mais un titre. S'en priver, c'est diminuer d'autant l'attrait du film. Au nom de quoi s'en priverait-il ? Du droit moral de Laclôs ? Excellente raison. Retenons-la. Mais alors, allons plus loin et voyons comment les auteurs vivants défendent leur propre droit moral.

Ils disposent tous d'un moyen pour le rendre intangible : ne jamais céder les droits d'adaptation cinématogra-

phique de leurs œuvres. C'est un moyen simple. C'est également le seul. Il est remarquable qu'aucun auteur n'en ait jamais usé. Aucun romancier n'a jugé son « droit moral » plus précieux que le chèque qui accompagne la vente des droits « matériels » d'un ouvrage.

Pas même André Gide, Prix Nobel, qui n'eut d'ailleurs pas à s'en repentir, puisque Jean Aurenche et Pierre Bost ont fait de sa « Symphonie pastorale », réalisée par Delannoy, un beau film.

Pas même Faulkner, Prix Nobel. Pas même Hemingway, Prix Nobel, tous écrivains qui n'étaient ni ne sont sur la baïlle.

Certes, l'auteur peut se donner l'illusion de prendre quelques assurances. Lorsque le producteur de « La Loi » proposa à Roger Vailland de lui acheter les droits de « La Loi », celui-ci fit une rapide enquête au sujet de Jules Dassin et fut aussitôt l'estime dans laquelle chacun tenait cet excellent réalisateur.

L'auteur peut aussi exiger communication du manuscrit terminé, découpé, dialogué, avant que les prises de vue commencent.

C'est une clause de style. Personne — et surtout pas un littéraire — n'est en mesure d'imaginer, à partir d'un manuscrit, ce qu'un metteur en scène fera d'un film, sinon ce metteur en scène lui-même.

50 millions à valoir

Dans le cas particulier de « La Loi » d'ailleurs, Roger Vailland a « lu » le film de Dassin tel que celui-ci l'a écrit et n'a soulevé qu'une objection. La réplique de Donna Lucrezia à Francesco : « Et quand me quitteras-tu parce que je serai trop vieille pour toi ? » Ne lui paraissait pas dans l'esprit de son personnage.

C'est tout.

Mais en tout état de cause, un producteur qui se rend propriétaire (pour dix ans généralement et pour des sommes très considérables) de droits d'adaptation conserve toujours la faculté de les revendre à un tiers, lequel peut à son tour confier le film à un autre réalisateur, etc.

Le contrat de Roger Vailland lui assure 3 % de ce que l'on appelle les « recettes brutes producteur ». « La Loi » a coûté près de 500 millions. Cela signifie que, si le producteur rentre seulement dans ses frais, Roger Vailland encaissera quarante millions de francs, sur lesquels il a perçu six millions d'avance le jour où il a signé le contrat.

Françoise Sagan a signé avec l'Amérique un contrat analogue pour « Un certain sourire », avec un avaloir de 100.000 dollars, soit cinquante millions de francs. Le contrat de Roman Gary pour « Les Racines du Ciel » est du même ordre de grandeur. Ils ont d'ailleurs eu le bon goût de ne pas invoquer ensuite leur « droit moral » pour se désolidariser du résultat produit par la rencontre malheureuse de leurs romans et du cinéma. Pierre Bouille vient de vendre « Les Voies du Salut » dans les mêmes conditions.

Le leur reprocher ? Ce serait bouffon. Balzac eût sans doute vendu ses droits avant même que d'avoir terminé ses romans, s'il en avait eu le loisir, au lieu de peiner jusqu'à ce que son cerveau « se couche comme un cheval fourbu ».

Stendhal, moins démuné, mais ignoré de ses contemporains, aurait-il fait le difficile ?

Et Laclôs, lui, aurait-il hésité ? Il faudrait, en tout cas, voir en ce domaine les choses comme elles sont et non comme on voudrait qu'elles soient. Il n'y a pas d'une part des gougnaifiers, des commercants qui pillent les trésors de la littérature, et,

le CONTRAT SOCIAL

Revue bimestrielle

165, rue de l'Université, Paris-7^e

AU SOMMAIRE DU N° 1 - 1959

B. SOUVARINE : Crise de régime en France.

N. KARPOVITCH : Impérialisme russe et expansion communiste.

B. de JOUVENEL : Qu'est-ce que la démocratie ?

Léon EMERY : Fascisme et communisme.

Michel COLLINET : Le centenaire du matérialisme historique.

L'expérience communiste Livres - Correspondance

ABONNEMENT ANNUEL (6 numéros)
France et Communauté 1.000 francs
Etranger 1.200 francs
Le numéro : 200 francs

le premier roman

d'ANNABEL

comme tout le monde

nous nous battons pour le bonheur

I vol. 780 frs

JULLIARD



MATHILDE DE LA MOLE ET JULIEN SOREL

Qu'est-ce qu'une trahison ?



MARTHE ET FRANÇOIS (1)

D'autre part, de purs esprits immolés sur l'autel du cinéma. Il y a une société, la nôtre, sur laquelle l'argent pèse.

Allons plus loin.

Du strict point de vue de la littérature, quels sont les effets de ces adaptations cinématographiques ? Les éditeurs sont là pour en témoigner : jamais « La Symphonie pastorale », jamais « Guerre et Paix », jamais « Le Rouge et le Noir » ne se sont vus tant vendus qu'après la sortie des films issus de ces œuvres.

Là où, pour la défense des lettres françaises, la Société des Gens de Lettres pourrait, à notre sens, efficacement intervenir, c'est en obtenant que l'œuvre littéraire ne tombe jamais dans le domaine public en ce qui concerne le cinéma. En d'autres ter-

mes, personne ne devrait avoir le droit de porter à l'écran une œuvre ancienne sans avoir à en acheter les droits, non pas aux héritiers de l'auteur — puisque ceux-ci en sont dépossédés au bout des cinquante années qui suivent la mort de l'auteur — mais à un organisme privé ou public, qui pourrait user efficacement des fonds ainsi recueillis à des fins purement littéraires : fondation de bibliothèques, diffusion de livres, éditions d'œuvres nouvelles, etc.

Cela étant dit, la « trahison », le « sacrilège » sont-ils inévitables, sitôt que l'écran s'empare d'un roman, majeur ou mineur ? Et d'abord qu'est-ce qu'une trahison ?

En transformant la fin du « Pont de la rivière Kwai », David Lean a complètement détourné le sens du

livre de Pierre Boulle. S'il n'avait pas eu cette faculté, le film n'aurait pas été tourné. Faut-il regretter qu'il l'ait été ? « Le Salaire de la peur » a été entièrement réinventé par Clouzot. Est-ce un mauvais film ? Une mauvaise action ?

Aurenche et Bost ont tantôt sabré, tantôt inventé, dans la plupart de leurs adaptations. Ils sont les maîtres en la matière. Faut-il regretter que le cinéma français ait produit « Le Diable au Corps » et « Le Rouge et le Noir » ?

Seulement, il arrive parfois que les choses soient moins simples, même pour les meilleurs. L'échec du « Joueur », réalisé par la même équipe que les deux films précédemment cités, en fournit la preuve.

D'une part, d'une façon générale, un bon roman dense fournit une matière beaucoup trop abondante pour nourrir un film. Il faut donc, fut-ce avec respect, sabrer, émasculer, déséquilibrer au profit d'une seule anecdote ou n'en développer aucune. D'autre part, la littérature fourmille de faux bons sujets. Alors que se passe-t-il ?

Un scénariste, un réalisateur est pressenti pour porter un roman à l'écran. Quels que soient sa virtuosité, son métier, sa perspicacité, il lui faudrait non pas une lecture ni même deux du roman en question, mais au minimum trois ou quatre semaines de travail pour être en mesure de

(1) Gérard Philippe et Antonella Lualdi dans « Le Rouge et le Noir » et Gérard Philippe et Micheline Presle dans « Le Diable au Corps », deux films d'Autant-Lara.

dire : il y a — ou il n'y a pas — là-dedans une histoire compatible avec le cinéma.

Or, il n'est jamais placé dans cette situation. Ce moment où il sent que la matière première se rebelle, qu'il faudrait peut-être avoir la sagesse de renoncer, se situe presque toujours alors que la machine, l'« affaire » est déjà en route. Et imagine-t-on le courage qu'il faut à un homme qui, parfois, n'a pas travaillé depuis plusieurs mois, pour renoncer de son plein gré à un contrat qui lui assure une année d'existence ?

Certains scénaristes l'ont eu. Le résultat ? Toujours le même. Propice ou non à la transposition cinématographique, un roman qui est passé au stade de « l'affaire » se termine en film, quoi qu'il arrive. Un autre scénariste est engagé à la place du « mauvais coucheur » qui se fait deux ennemis : le producteur, dont il a failli faire capoter l'entreprise (abandonner un film mis en chantier, c'est pour un producteur se couper un doigt, un doigt de cinq, dix, vingt millions) ; et le réalisateur, qui prend la défection du scénariste pour une marque de défiance personnelle.

La retraite est d'autant plus difficile à décider que, quelquefois, le miracle se produit. De l'œuvre originale, il ne reste rien ou pas grand-chose. Mais elle a fait office de catalyseur. D'elle, un bon film est né. Tout le monde oublie alors que l'on a failli, en cours de route, s'entretenir, pour se féliciter seulement d'avoir si bien réussi.

Quelquefois, le miracle refuse de se produire.

C'est le moment où chacun est tenté de rejeter sur l'autre la responsabilité de l'échec, et où les critiques écrivent gravement : « M. Autant-Lara aurait dû... M. Dassin n'aurait pas dû... M. Clouzot aurait pu... M. Vadim n'a pas su... »

En vérité, tout film est le produit d'une combinaison chimique mystérieuse où interviennent vingt éléments divers, parmi lesquels le roman qui a servi de point de départ n'intervient ni plus ni moins que les autres. Les raisons pour lesquelles le mélange tourne bien ou mal ? Si elles étaient évidentes, il n'y aurait jamais de mauvais films.

On peut seulement dire que certains hommes — Chaplin, René Clair — en réduisant le plus possible le nombre d'éléments hétéroclites qui composent un film, atteignent non pas forcément un succès mais du moins à l'unité. Sans unité, il peut y avoir réussite ; il n'y a jamais création.

F. G.

ROMANS

● *Un chef-d'œuvre d'humour littéraire pour amateurs très blasés.*

Zazie dans le métro

par Raymond Queneau. Ed. Gallimard. 258 pages. 700 francs.

Il y a beau temps que Raymond Queneau, directeur de l'Encyclopédie, académicien Goncourt, conseiller chez Gallimard, auteur lui-même d'une œuvre qui commence à s'arrondir, est sursaturé de littérature. Il y a beau temps que Raymond Queneau, poète, chansonnier (« Si tu t'imagines »), amateur de science-fiction, démonstrateur de mots (« Exercices de style »), trouve que tout a été dit, et surtout sous toutes les formes, et cherche comment on pourrait encore jouer un peu, s'exciter un goût près de s'éteindre... « Zazie dans le métro »

MICHEL ANGEL ASTURIAS

WEEK-END
AU
GUATEMALA

Traduit de l'espagnol par GEORGES PILLEMENT

Ce qu'un RAMUZ est à son Valais
un FAULKNER à son Sud américain
un GIONO à sa Provence

MICHEL ANGEL ASTURIAS
l'est à son Guatemala

Homme de son sol et poète de ses frères,
mais parlant à tous les hommes
Max-Pol FOUCHET
(Carrefour)

ÉDITIONS ALBIN MICHEL

ABDELKADER RAHMANI
L'affaire des officiers algériens
1 vol. : 450 fr. **SEUL**